

Naissance

L'an Mil huit cent dix huit le sept. avant
garderant nous Jacques Faye maire de la
commune de Champs canton de Nemours
arrondissement de Melun département de Seine
et Marne faisant fonction d'officier public de
civis soussigné, est comparu le sieur Nicolas
Deltat de Chartier domicilié en cette commune

Lequel nous a présenté un enfant du sexe
féminin le dit jour ci-dessus Népe vers 11 heures
deux heures du matin de lui déclarant, et de
prière mortel son épouse Legitime, et au
enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms
Chartotte Augustine

Lesdites déclarations et présentations
en présence de Pierre Pierre Auguste Faye
majeur, et Jacques Barbeau tout deux
domiciliés en notre dite commune. après
l'âge requis par loi et ont lesdits sieur Barbeau
et Faye déclaré ne savoir écrire ni signer
at l'égard dudit Faye sieur il a signé avec nous après
lecture faite, ainsi que le père de l'enfant

+
Noyer deux mit
nue 10, 11, 12

10, 11, 12 Faye N. Bouilly

acte de Rectification L'an mil huit cent dix huit le